

lors que les obligations seront cotées en capital, tandis que le 3 0/0 est coté en intérêts. Au fond, c'est exactement la même chose et nous ne voyons pas l'utilité qu'il y avait à enrichir notre dette publique d'un nouveau type.

Nous trouvons encore beaucoup plus regrettable que M. Dauphin ait substitué à l'impôt sur l'alcool, qui était proposé, un nouvel impôt sur la consommation du sucre. Lorsqu'on a réformé l'impôt sur les sucres, on a remplacé la taxe du sucre par une taxe sur les betteraves. Or, les méthodes de culture ayant depuis lors augmenté le pouvoir saccharifère des betteraves, les fabricants ont bénéficié en 1886 de la plus-value en sucre et l'Etat s'est trouvé perdre de ce chef une quarantaine de millions. C'est cette perte à laquelle il s'agit de parer en 1887. Ce qu'il y a d'étrange, c'est qu'on veut la faire supporter aux consommateurs qui n'ont aucunement bénéficié des 40 millions perdus par le Trésor.

C'est pourtant là le but de l'impôt projeté. Impôt pour impôt, nous aurions préféré la surtaxe sur l'alcool qui atteignait une matière moins indispensable que le sucre.

Que dira de tout cela la majorité qui avait frappé d'ostracisme les emprunts et les impôts nouveaux ?

L'administration des finances vient de publier la situation provisoire du recouvrement des impôts pendant l'année 1886.

Il résulte des chiffres officiels que les contributions directes et taxes assimilées aux contributions directes ont fourni un total de 769,073,100 fr.

Les frais de poursuites, qui, en 1885, avaient été de 1,445,100 fr., se sont élevés en 1886 à 1,580,100 fr.

L'impôt sur le revenu des valeurs mobilières en France et en Algérie, a donné un total de 47,416,500 francs ; cette somme est inférieure de 470,500 fr. aux évaluations budgétaires, mais elle accuse une augmentation de 1,305,000 fr. sur les recouvrements de l'année 1885.

Quant aux impôts et revenus indirects, ils accusent une diminution totale de 71,341,300 fr. sur les évaluations budgétaires. Le rendement de la taxe sur les sucres a été inférieur de 33,737,000 fr. aux prévisions budgétaires. Le produit des contributions indirectes est inférieur de 35,129,000 fr. aux évaluations, et le produit des douanes accuse une diminution de 6,258,000 fr. Seuls les produits des postes ont été supérieurs de 6,258,000 fr. aux prévisions budgétaires.

Si maintenant nous comparons les encaissements de 1885 à ceux de 1886, nous voyons que ces derniers ont été inférieurs de 31,895,000 fr. à ceux de l'année 1885. Le total des diminutions est de 51,022,300 fr. et celui des augmentations de 17,779,000 fr. Le produit des sucres accuse une diminution de 32,232,300 fr., celui des impôts et revenus indirects a diminué de 16,365,000 fr., et les droits sur l'enregistrement ont donné 2,425,000 fr. de moins qu'en 1885. Par contre, les encaissements des douanes ont été supérieurs de 13,939,000 fr. à ceux de 1885, et le produit des postes a été supérieur de 2,023,400 fr. à celui de 1885. On signale également une augmentation de 1,519,500 fr. sur les produits du timbre.

Le bénéfice net produit par les fêtes données au profit des inondés du Midi s'élève aujourd'hui à 122,000 francs :

Première audition de *Patrie* à l'Opéra, 77,000 francs.

Fête de gymnastique à l'Hippodrome, 16,000 francs.

Visite aux égouts, 5,000 francs.

Fêtes du Soleil, 17,000 francs.

Fêtes au Cirque d'Été, 10,000 francs.

Les courses de taureaux coûteront 50,000 francs au maximum, et la location pour la première journée seulement dépasse déjà 80,000 fr.

Ajoutons que l'exposition des tableaux anciens a déjà fait ses frais, et l'on sait qu'elle doit durer jusqu'à la fin de février.

UN LOTAIN.

LES CHAMBRES

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 14 janvier

En prenant le fauteuil de la présidence, M. Floquet a prononcé le discours suivant :

Messieurs et chers collègues, En m'appelant de nouveau à diriger vos débats, vous me faites la plus grande honneur qui puisse être accordé à un citoyen.

Souffrez, que je vous en exprime avec une vive émotion toute ma reconnaissance.

J'essaierai de justifier votre confiance en accomplissant mon devoir, qui est de maintenir contre toutes les passions la liberté de toutes les opinions et le respect de toutes les convenances.

Ce devoir, d'ailleurs — et j'en parle par expérience, — n'est pas aussi difficile qu'on semble le croire.

Ce n'est pas une tâche pénible ni un grand mérite d'obtenir dans une Chambre française, que le dernier mot reste toujours à la courtoisie, à la cordialité, au bon goût.

Qui pourrait songer à bannir de notre République ces vertus aimables de notre race ?

Messieurs, en remerciant au nom de tous mes

collègues, le bureau provisoire, je me garderai de rien ajouter aux conseils que notre vénéré et éloquent doyen nous a fait entendre.

Un patriotisme éprouvé les a dictés, nous les avons recueillis avec déférence.

Pour moi, qui ne puis avoir d'autre ambition que de rester à la Chambre à la hauteur du mandat dont vous ne m'avez pas jugé indigne, je me contente, au premier jour de cette année législative, de vous adresser mes vœux et mes souhaits.

Je fais des vœux bien sincères pour que les républicains s'unissent et fassent les transactions nécessaires à la durée paisible et à la force féconde du gouvernement de la République.

S'il n'était superflu, j'ajouterais des vœux pour que parmi les Français, mes collègues, qui siègent dans le Parlement, continuât de régner l'émulation patriotique qui nous anime quand nous travaillons au progrès de nos grandes institutions nationales, au premier rang desquels nous plaçons notre armée ; lorsque, sans distinction de parti, nous suivons avec une égale sollicitude les laborieux efforts de cette vaillante jeunesse de la Nation ; lorsque d'un élan unanime, nous acceptons tous les sacrifices pour accroître sa puissance.

Nous ne nous sentons pas agités par la fièvre des inquiétudes ou de l'impatience, nous voulons seulement avec une volonté tranquille et persévérante, nous mettre en situation de remplir tous nos devoirs, et d'assurer à la France le respect de tous, condition essentielle de la paix à laquelle nous sommes attachés autant que personne au monde.

Enfin, mes chers collègues, pour résumer tous mes vœux, je souhaite à la Chambre longue vie ; la fermeté des réformateurs bienfaisants, la sagesse et la justice des politiques habiles.

(Ce discours a été très vivement applaudi surtout le passage relatif à la paix.)

M. le Président informe ensuite la Chambre que les obsèques de M. Paul Bert auront lieu samedi. Toutes les mains se lèvent pour décider que la Chambre ne tiendra pas séance ce jour-là.

Le Ministre des finances dépose le budget rectifié. La discussion commence sur une demande de M. de Soubeyran. L'honorable député voudrait que les crédits de 86 millions affectés au département de la guerre soient examinés par une commission spéciale.

M. Dauphin combat la proposition.

M. de Soubeyran insiste.

M. Barouille demande le renvoi immédiatement après la discussion du budget de la loi sur les céréales.

La proposition est adoptée par 312 voix contre 206.

M. le Président annonce qu'il a reçu de M. Antide Boyer une proposition de désarmement et de création d'un tribunal arbitral.

M. Boyer justifie sa proposition et demande l'urgence en lisant simplement l'exposé des motifs. Il faudrait, dit-il, que la France prenne l'initiative d'une convention internationale qui étudierait les moyens d'arriver à une entente commune entre les divers Etats de l'Europe.

M. Frédéric Passy réclame au contraire, le renvoi à une commission spéciale.

M. Boyer insiste et réclame l'urgence.

L'urgence est repoussée à une importante majorité.

La séance est renvoyée à lundi.

SÉNAT

Séance du 13 janvier.

Le président annonce qu'il a reçu une lettre de M. Flourens, annonçant que les funérailles de M. Paul Bert, seront célébrées le 15 janvier, à Auxerre.

Le scrutin pour l'élection du président, donne les résultats suivants :

Votants : 194. — Suffrages exprimés : 168.

M. Le Royer 162 voix.

Divers 5

M. Le Royer est élu président.

Les vice-présidents nommés, sont : sur 160 votants.

MM. Magnin 145 voix.

Tesserenc de Bort 142

Humbert 141

Peyrat 132

Les secrétaires nommés, sont : sur 179 votants.

MM. Gustave Denis 144 voix.

De Verninac 143

Loubet 143

Frézoul 138

Guyot-Lavaline 134

Clément (2^e tour) 143

Les questeurs nommés, sont : sur 182 votants.

MM. le général Pélistier 162 voix.

Corbon 141

Rampont 140

Le président prononce une courte allocution, remerciant le Sénat de l'avoir appelé pour la 6^e fois à le présider.

La séance est renvoyée à lundi.

INFORMATIONS

Condamnation à mort. — L'anarchiste Duval, l'incendiaire de l'hôtel Lenaire à Paris a été condamné à mort.

Il a signé son pourvoi en cassation.

Dix individus ont été arrêtés, à la fin des débats de cette affaire, pour injures aux magistrats.

Ils ont été ensuite relâchés et ils passeront prochainement en police correctionnelle.

Mobilisation en Belgique. — On prépare une grande expérience de mobilisation pour le mois de février. Une grande partie du matériel de guerre sera transporté à Anvers.

Convent attaqué. — Le couvent de Fontfroide, à Narbonne, a été attaqué par une bande d'ouvriers italiens.

Deux moines ont été grièvement blessés. Le parquet de Narbonne s'est rendu sur les lieux.

CHRONIQUE LOCALE

ET RÉGIONALE

FÊTES

AU PROFIT DES INONDÉS DU MIDI ET DES PAUVRES DE CAHORS

En présence de l'affluence qui ne manquera pas de se produire dans les salons de la Préfecture, le 26 janvier prochain, la Commission prend toutes les mesures nécessaires pour donner satisfaction à tous.

C'est ainsi qu'un buffet sera installé dans un salon spécial. Cette installation, du reste, n'a nullement pour but d'exploiter, sous prétexte de charité, les personnes désireuses de prendre un rafraîchissement et nous sommes autorisés à déclarer que les prix des consommations seront absolument les mêmes que ceux perçus d'ordinaire en ville.

Afin d'éviter l'ennui du paiement direct des consommations prises au buffet, il sera vendu à un bureau de tabac établi dans une pièce affectée aux fumeurs et aux joueurs, des tickets de différentes couleurs et de valeurs diverses. Les tickets non utilisés seront remboursés à la fin du bal.

Il y aura, à l'entrée des salons, deux vestiaires : un pour les dames et l'autre pour les hommes. La rémunération à donner aux gardiens de ces vestiaires a été fixée à 0,50 par personne.

Il est bien entendu que les sommes provenant du buffet, du vestiaire et du bureau de tabac, déduction faite des frais, seront jointes au montant des souscriptions.

Nous pouvons ajouter que, si nous sommes bien informés, on ne se contentera pas de danser au bal de charité du 26 janvier. Dans les réunions féminines auxquelles nous avons fait allusion plus haut, il est question de surprises qui ne seront pas un des moindres attraits de la fête. Déjà certains rôles sont, paraît-il, distribués ; mais, taisons-nous ; d'ailleurs les hommes n'ont pas été mis dans la confidence et nous ne pouvons trahir un secret qui n'est pas le nôtre.

Le Concert du 24 janvier ne réserve pas moins d'agréables surprises et nous engageons fort ceux qui n'ont pas encore souscrit de s'assurer au plus tôt, au bureau du Théâtre, les rares places qui restent disponibles.

Le plan de la salle est déposé chez M^{lre} Bastide.

Les conseils généraux. — On assure que M. Goblet a l'intention de rendre aux conseils généraux la vérification des pouvoirs de leurs membres.

Bureaux du Sénat. — A l'issue de la première séance, le Sénat a procédé à la formation de ses bureaux.

M. Béral fait partie du 3^e bureau et M. de Verninac du 9^e.

Bureaux de la Chambre. — La Chambre a également procédé à la formation de ses bureaux.

M. le baron Dufour fait partie du 1^{er} bureau ; M. Paul de Lamberterie du 2^e ; M. le Comte Joachim Murat du 9^e ; M. de Valon du 11^e.

Instruction publique. — Par arrêté du ministre de l'instruction publique, en date du 11 janvier courant, les agrégés des lettres, professeurs ou fonctionnaires en exercice dans les lycées sont convoqués le lundi 31 janvier à l'effet d'élire un délégué au conseil supérieur de l'instruction publique, en remplacement de M. Robert.

Dans le cas où un second tour de scrutin serait nécessaire, il y sera procédé le mardi 15 février.

Nomination d'avoué. — Par décret en date du 8 janvier 1887, M. Georges Delbreil est nommé avoué près le tribunal de Cahors, en remplacement de M. Scipion Delbreil son père.

Après 53 années de fonctions honorablement remplies, M. Delbreil avait bien quelques droits au repos, et il peut le goûter avec d'autant plus de tranquillité qu'il place en bonnes mains, tout un passé d'honnêteté, de travail consciencieux et de désintéressement.

Les assises du Lot s'ouvriront le 7 février prochain, sous la présidence de M. Vène, conseiller à la cour d'appel d'Agen, assisté de M. Fieuzal et Galup, juges au tribunal de Cahors.

Le rôle en est chargé et certaines affaires importantes sont de nature à passionner la population.

Postes et télégraphes. — Par arrêté préfectoral du 12 janvier 1887, le sieur Jean Lacout, facteur à Bretenoux, a été nommé au même emploi à Latronquière, en remplacement du sieur François Pagès, qui permuta avec lui.

Par arrêté du même jour, le sieur Jacques Darnis, a été nommé facteur-boitier, à Duravel, en remplacement du sieur Poux, admis à la retraite.

A la suite de la création d'une recette de postes à Cènevières, trois postes de facteur ont été supprimés au bureau de Limogne.

Par arrêté préfectoral du 12 janvier, deux des titulaires de ces trois postes, les sieurs Jean Desplats et Cyprien Vignals, ont été nommés facteurs à Cènevières, et le troisième, le sieur Jean-Baptiste Andrieu, a été nommé facteur à Castelfranc en remplacement du sieur Combes, admis à la retraite.

SOCIÉTÉ DES ÉTUDES DU LOT

Grand concours littéraire, historique, scientifique et artistique

PROGRAMME

1^o LITTÉRATURE

1^o Littérature française. — Tous les genres en prose ou en poésie : ode, élégie, fable, comédie, poème, drame, roman, nouvelle, conte, satire, etc.

2^o Littérature en langue populaire ou patois. Même latitude aux écrivains.

3^o Recueils de légendes, chants français ou patois, de cantiques, de dictons, usages locaux.

2^o HISTOIRE

Copie de chartes, mémoires, actes, terriers, documents quelconques offrant un intérêt historique. Biographies d'hommes illustres ou de personnalités importantes soit au point de vue général, soit même au point de vue simplement cantonal. — Monographies de communes, cantons, châteaux, églises, anciens districts ou subdivisions territoriales. — Généalogies inédites de familles d'une notoriété suffisante.

Recueils copiés de délibérations intéressant les paroisses avant 1789 ; de délibérations communales pendant la Révolution, le premier empire, la Restauration.

Études sur l'instruction populaire avant 1789 etc.

3^o SCIENCES

Mémoires ou travaux scientifiques sur la botanique, l'ornithologie, la zoologie, l'archéologie, la paléontologie, la statistique, la géologie, la géographie, la climatologie, la mortalité, et généralement toutes sortes de statistiques scientifiques ou industrielles.

4^o ARTS

Recueils d'estampes, de gravures, sculptures, dessins, collections de photographies représentant des peintures, monuments, ruines, sites, panoramas, armures, vieux meubles, vieilles chartes.

Albums divers. Études sur l'art gallo-romain. Publications typographiques et lithographiques, etc.

CONDITIONS ESSENTIELLES

1^o Le concours est absolument gratuit ;

2^o Nul n'en est exclus ;

3^o Tout travail présenté doit intéresser l'ancien Quercy ou le département du Lot. Cette condition sera rigoureusement exigée ;

4^o Le jury d'examen sera choisi de préférence en dehors des membres résidents ;

5^o Les concurrents adresseront franco leurs travaux à M. le président de la Société des études du Lot, à Cahors, avec cette mention bien apparente : destiné au concours, au-dessous de laquelle l'auteur aura inscrit une devise reproduite dans une enveloppe cachetée renfermant ses noms et adresse.

CLOTURE DU CONCOURS

Le concours sera clos le 15 juin 1887.

RÉCOMPENSES

Les récompenses consistent en plusieurs médailles de vermeil, d'argent et de bronze, diplômes, beaux ouvrages littéraires, historiques et scientifiques, seront décernées à Cahors, en séance solennelle, au courant du mois de juillet 1887.

Les lauréats seront prévenus à l'avance de manière à pouvoir y assister.
La presse locale publiera le résultat général.

La Société des Etudes fait appel notamment à ses membres correspondants, aux membres du clergé, aux instituteurs, aux personnes exerçant des professions libérales, aux jeunes gens, — à tous enfin.

Tout travail méritant, quel que soit son genre, sera récompensé.

Du vaste champ intellectuel ouvert aux concurrents, la Société, respectueuse des opinions de chacun, mais soucieuse de son bon renom, n'exclura que les écrits ayant une tendance à la discussion politique ou religieuse.
(Extrait de la séance du 10 janvier 1887.)

Séance du lundi 17 janvier 1887.

ORDRE DU JOUR :

- 1^o M. Cangardel : Suite de la communication des documents sur une révolte de paysans dans le Quercy.
- 2^o M. Malinowski : Nouvelles recherches sur l'action de Jean XXII sur la Pologne et la Lithuanie au XIV^e siècle.
- 3^o Nécrologie d'un des membres de la Société.

Vol. — Une tentative de vol a eu lieu une de ces nuits dernières à la Librairie Générale, rue du Lycée à Cahors. Vers 2 h. du matin M. Planavergne entendant du bruit insolite à la devanture de son magasin se leva et constata qu'on cherchait à forcer la porte. Il alluma une bougie et se précipita vers la porte, mais, se voyant surpris, les voleurs s'enfuirent au plus vite. M. Planavergne les aperçut tournant la rue Jean Caviolle.

Dans la même nuit, un vol de poules a eu lieu au Café Caramel, avenue de la Gare.

Vol. — On lit dans le *Lot-et-Garonne* : Le nommé X..., originaire du département du Lot, se trouvait jeudi à la foire d'Agen. Il rencontra deux individus étrangers au pays qui l'accostèrent et, après avoir lié connaissance, le conduisirent au coteau de l'Ermitage.

Une fois arrivés là, ils dirent au sieur D... : « Vous avez l'air d'un bon brave homme, nous allons vous confier une somme de douze mille francs ; gardez-les précieusement jusqu'à notre retour. » Ils prièrent ensuite un porte-monnaie et un carnet dans un mouchoir et ajoutèrent ensuite : « Donnez-nous à présent votre porte-monnaie, nous allons le mettre avec notre argent. »

Le sieur X... y consentit et, après deux heures d'attente, poussé par la curiosité, il voulut vérifier la somme qui se trouvait dans le mouchoir. Mais déception amère, son porte-monnaie contenant 160 francs en argent avait disparu. Quant aux douze mille francs, ils étaient représentés par un mouchoir d'une propreté douteuse et un caillou.

Malgré d'actives recherches il a été impossible de découvrir ces adroits filous.

Tribunal correctionnel de Cahors. Audience du 15 janvier 1887. — Trois jeunes gens, Lompech, Rigouste et Marcoulli, âgés de 18, 19 et 23 ans, habitant la commune de Saint-Cirq-Lapopie, comparaissent sous l'inculpation de vol et complicité de vol d'argent.

Le tribunal les condamne tous les trois à de deux mois de prison.

— Gabriel Colonges, son cousin Jean-Pierre Colonges et le frère de celui-ci, Léon, sont accusés de vol de troffes à Promilhanes, sur la propriété du sieur Maravelles, cultivateur.

Jean-Pierre a été acquitté. Il avait pour défenseur M^e Grépon.

Les autres accusés n'avaient pas de défenseurs et leur culpabilité étant évidente, ils ont été condamnés, Gabriel à deux mois de prison et Léon à deux mois de la même peine.

La neige. — Une véritable tempête de neige, sévit dans la haute Ardèche. Dans les arrondissements de Privas et de Tournon, la neige est tombée en si grande quantité, que certains villages sont presque entièrement ensevelis.

Mardi, le facteur qui fait le service de Larnache a trouvé sur la route, à proximité de la sinistre auberge de Peyrabelle, les cadavres de deux voyageurs ensevelis sous la neige.

Il allait s'éloigner, lorsqu'à peu de distance il aperçut un fusil dont le canon émergeait à peine au-dessus de la neige.

Il s'approcha et découvrit le cadavre d'un chasseur, reconnaissable à ses hautes bottes et à sa carnaissière garnie d'une outarde et de deux canards sauvages.

D'autres voyageurs sont, on suppose, encore perdus dans les neiges.

Les nouvelles qui parviennent des départements de l'Isère et de la Savoie sont navrantes. Des villages entiers sont ensevelis sous la neige et sont privés de toutes communications.

Les paysans réunis cherchent vainement à tracer des chemins ; tout le travail de la jour-

née n'aboutit à rien, car, pendant la nuit, la neige qui tombe toujours, a recouvert les sentiers tracés.

Des bandes de loups affamés rôdent autour des habitations. Des chaumières s'effondrent, ensevelissant sous leurs débris des bœufs, des moutons, etc., toute la fortune des pauvres paysans, qui se trouvent sans abri au milieu d'une population impuissante à leur venir en aide.

Tramways de la Dordogne. — L'*Officiel* publie la déclaration d'utilité publique de deux lignes de tramways dans la Dordogne : la première entre Périgueux et Saint-Pardoux, par Château-l'Évêque et Brantôme ; la seconde, entre Périgueux et La Juvénie, par Excideuil, par ou près Lanouaille et Payzac. Les expropriations nécessaires doivent être terminées dans le délai de deux ans.

Tempête. — Le *New-York Herald* annonce qu'une tempête atteindra les côtes de France entre le 14 et le 16 janvier.

AGRICULTURE

CALENDRIER DU LOT. — Janvier.

MOIS	JOURS	SAINTS	FOIRES.
16	Diman.	s. Marcel	
17	Lundi.	s. Gennéphe év.	Fraycinet-le-Gélat, Vayrac, Martel, Cabrerets.
18	Mardi.	Chaire s. Pierre	Beauregard, Douelle, St-Caprais, Lamothe-Fénelon, Thémines.
19	Mercre.	s. Antoine.	Villesèque, St-Chels.
20	Jeudi.	s. Fabien pape.	St-Matré, Bétaulle, Gramat, Salviac.
21	Vend.	se Agnés.	Escamps.
22	Samedi	s. Vincent.	Prayssac, St-Céré, St-Germain

Lunaisons du mois de Janvier.

- P. Q. le 2, à 0 h. 30 du soir.
- P. L. le 9, à 10 h. 42 du soir.
- D. Q. le 16, à 3 h. 31 du matin.
- N. L. le 24, à 3 h. 10 du matin.

Les jours croissent de 1 h. 6 m.

Foire de Mauroux. — Les porcs gras se sont vendus de 48 à 55 fr. les 50 kil. ; les lapins, de 20 à 25 centimes la livre ; la volaille était très bon marché ; Les œufs valaient 90 centimes la douzaine.

Foire de Floressas. — Cette foire, dite des porcs gras, a été très ordinaire.

Comme on le sait, il ne s'y vend que des moitiés ou des quarts de porcs. Les cours ont été tenus à 50, 55 et 58 centimes le demi kilo, poids mort.

Foire de Puy-l'Évêque. — Environ 50 paires de bœufs seulement avaient été amenées à la foire du 12 janvier, ceux destinés à la boucherie se sont vendus à de très bas prix, de 30 à 32 fr. les 50 kil. poids vif.

Les porcs se sont vendus de 48 à 52 fr. les 50 kil. poids vif.

Le blé, de 12 à 13 fr. les 4/5 ; le maïs, de 7 à 8 fr. ; les pommes de terre, de 2,75 à 3 fr.

Les noyaux de noix de 4,50 à 5 fr. le 1/5.

La volaille, de 40 à 45 centimes la livre ; les œufs, 90 centimes la douzaine.

Les lapins, de 20 à 25 centimes la livre ; les lièvres de 4 fr. 50 à 5 fr. 50 l'un.

Marché-fruire d'Agen. — Le foirail aux bestiaux était bien approvisionné, mais le débit n'était soutenu que par la boucherie locale qui a acheté quelques bœufs dans les prix de 600 à 650 fr. la paire.

Vaches grasses, de 150 à 300 fr. pièce.

Veaux de lait, de 50 à 100 fr.

Moutons, de 25 à 35 fr.

Porcs gras de 40 à 50 fr. les 50 kil. poids vifs.

Cochons nourains, de 30 à 80 fr. pièce.

Cochons de lait, de 20 à 30 fr.

Les chevaux de pays, landais et autres, de commun service, exposés à la vente, ont trouvé quelques acheteurs dans les prix de 180 à 500 f.

La volaille et les œufs conservent leur même cours.

Blé fin, de 17,50 à 18,25 les 80 kil.

Maïs, de 10 à 11 fr.

Seigle, 12,50 les 75 kil.

Avoinas, de 8 à 8,50 les 50 kil.

Les fruits gelés. — Il faut avoir soin de ne jamais dégeler trop brusquement les fruits et les légumes glacés, sans cela ils seraient infailliblement perdus.

Le *Moniteur d'horticulture* indique le procédé suivant comme pouvant ramener les fruits et les légumes verts à leur état primitif, sans leur faire perdre rien de leur qualité.

On verse de l'eau fraîche dans un vase creux, en y ajoutant deux poignées de sel de cuisine ;

lorsqu'il est fondu on y met les fruits. Quelque temps après ils reprennent leur aspect primitif. Les œufs gelés peuvent se traiter de la même manière.

CHRONIQUE THÉÂTRALE

Je ne saurais aujourd'hui, comme c'est mon habitude, donner à mes lecteurs un résumé de la pièce que nous avons entendue jeudi ; ce serait long et difficile, peut-être même dangereux. En acceptant l'honneur de causer théâtre avec eux une fois par semaine, je me suis imposé le devoir de laisser mes chroniques complètement étrangères aux questions de principes qui divisent notre société. Tel est le motif qui me privera du plaisir de vous conter *Le fils de Giboyer*, une histoire charmante, mais dont le récit pourrait me faire émettre des idées qui ne seraient pas du goût de tous ceux qui me lisent. D'ailleurs cette comédie est écrite avec tant d'esprit et de finesse que ma plume serait sans doute incapable d'en faire ressortir les belles qualités.

Le comte d'Outreville et M. Maréchal sont deux compères dont le comique a fort égayé la salle : M. Malbert surtout s'était composé une physionomie de sacristain que Tartufe eût enviée. On n'a pas des sentiments plus élevés que Maximilien Gérard et Fernande, ni des accents plus touchants que le père Giboyer, un instant méconnu par son fils ; aussi MM. Walter et Punctal peuvent se vanter d'avoir fait pleurer bien de jolis yeux, et Mlle Bourgeois d'avoir captivé bon nombre de doux regards, donné bien des distractions aux jeunes caduciers, peut-être même à quelques-uns qui ne le sont plus. Le marquis d'Auberive (M. Sylvain) a montré autant de distinction que la baronne Pfeffers (M^{me} Conti) de dévotion et de coquetterie. Quant à M^{me} Maréchal, je ne doute pas qu'elle se fût acquittée de son rôle à la satisfaction de tous, si elle n'avait été indisposée.

En somme, excellente soirée que devraient bien regretter ceux qui n'ont pas pu ou n'ont pas voulu en profiter.

HENRI.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

du 8 janvier au 15 1887.

Naissances.

- Cazes, Alice, rue Lastié, 9 bis,
- Ringrave, Elise, rue Lastié, 29.
- Réand, Antoinette, rue du Château, 2.
- Fernandès, Théophile, rue du Lycée, 46.
- Bessières, Marcel, rue du Bousquet, 7.
- Cruzet, Pétronille, rue des Soubirous, 15.

Mariages.

- Pons, Jean Pierre, et Gayral, Antoinette.
- Despeyroux, Joseph, 65 ans rue J. Caviolle, 8.
- Borie, Jeanne, 30 ans, rue St-James, 4.
- Fournié, Jeanne, 60 ans, rue Fénelon.
- Contou, François, 40 ans, (Hospice).
- Mortefon, Jeanne, 2 mois 1/2, rue Brives, 41.
- Valette, Jeanne, 73 ans, rue Nationale, 15.
- Clary, Jean, 77 ans, (Hospice).
- Mispoulié, Anne, 85 ans, rue des Boulevards, 13.
- Guignes, Jean, 75 ans, (Hospice).

Faits Divers

Sécurité des voyageurs en chemin de fer. — Un appareil inventé par M. Linou, commissaire de surveillance à la gare de Bressuire, et qui vient d'être expérimenté à la gare de Montparnasse, paraît compléter heureusement les avertisseurs aujourd'hui en usage. Voici en quoi consiste le système :

Comme dans les cas précédents, un bouton d'appel, placé dans chaque compartiment, permet d'actionner une sonnerie électrique placée dans le fourgon du chef de train, mais en même temps, une sonnerie électrique, située sur le wagon même, peut aussitôt être mise en activité. Dans les wagons munis de cet appareil, existent des glaces dans les cloisons séparatives, et les voyageurs peuvent immédiatement prêter une assistance quelconque à leur voisin ; c'est un premier progrès. M. Ginou en a réalisé un second en mettant les portières de tous les autres wagons en communication électrique avec le fourgon du chef de train. L'appareil placé à chaque portière est disposé de telle façon que, lorsque le train est en marche, aucune portière ne peut s'ouvrir sans mettre en branle la sonnerie électrique du fourgon et celle qui se trouve sur le wagon. De cette façon, on est averti lorsqu'un voyageur, pour un motif ou pour un autre, ouvre la portière du train en marche.

Les appareils qui ont fonctionné étaient adaptés à deux voitures de voyageurs et à un fourgon à bagages. Leur disposition paraît très ingénieuse, et leur marche semble satisfaisante. On ne pourra toutefois se prononcer définitivement sur leur valeur que le jour où des expériences plus complètes auront été effectuées sur des trains en service régulier.

On voit ainsi que, grâce aux travaux multiples des électriciens, on approche du jour où la sécurité des voyageurs en chemin de fer deviendra une réalité.

A LOUER

Le Magasin de Charcuterie BURGALIÈRES S'adresse à M. Séaux, propriétaire.

BOURSE. — Cours au 14 janv.

3 0/0	82 05
3 0/0 amortissable (ancien)	00 00
3 0/0 id. 1884	84 60
4 1/2 0/0 ancien	104 75
4 1/2 0/0 1883	109 95

Dernier cours du 14 janv.

Actions Orléans	1.333 50
Actions Lyon	1.255 00
Obligations Orléans 3 0/0	394 00
Obligations Lombardes (jouissance janvier 1884)	316 00
Obligations Lombardes (jouissance)	318 75
Obligations Saragosse (jouissance janvier 1884)	343 75

Etude de M^e Jules BILLIÈRES, licencié en droit, avoué à Cahors, rue Ste-Claire, 52, près le Palais de justice.

EXTRAIT

D'UNE

demande en séparation de biens

Par exploit de M^e Laborerie, huissier à Cahors, en date du onze janvier courant, enregistré la dame Marie Roux, sans profession, épouse du sieur Jean Delsol, propriétaire, avec lequel elle est domiciliée à Cahors, pourvue de l'assistance judiciaire, suivant décision du bureau établi à Cahors, en date du vingt-trois décembre dernier, ayant M^e Jules Billières, pour avoué.

A formé contre son dit mari, une demande en séparation de biens.

Pour extrait certifié sincère et conforme par l'avoué poursuivant soussigné.

Cahors, le quatorze janvier mil huit cent quatre-vingt-sept.

L'avoué poursuivant,

Signé : J. BILLIÈRES.

Un modeleur reconnaissant

Villerupt (Meurthe-et-Moselle). Je serais ingrat si je ne rendais hommage à l'efficacité incontestable des Pilules Suisses à 4 fr. 50 ; elles m'ont fait beaucoup de bien, ainsi qu'à d'autres de ma famille. Je souffrais depuis huit ans de la constipation, maux de ventre et maux d'estomac ; aujourd'hui je me porte bien Nicolas Oudy, modeleur. Légalisation de la signature par M. le maire.

Le seul Véritable ALCOOL DE MENTHE, c'est L'Alcool de Menthe DE RICQLÈS

Souverain contre les Indigestions, les Maux d'estomac, de cœur, de tête, etc., etc. Dans une infusion pectorale bien chaude, il réagit admirablement contre Rhume, Refroidissement, Grippe, etc. 47 ans de succès, 41 récompenses. Dépôt partout.

REFUSER LES IMITATIONS

EMPIRE DU BRÉSIL

COMPAGNIE GÉNÉRALE DE CHEMINS DE FER BRÉSILIENS

Capital social : 10 millions entièrement versés

94.000 Obligations de 500 francs

dont le produit est destiné notamment à la conversion ou au remboursement de 63.649 obligations anciennes en circulation

Intérêt annuel : 22 fr. 50 (15 janvier et 15 juillet)

L'annuité de 2.275.000 fr. concédée à la Cie par le Gouvernement Brésilien, sous forme de garantie d'intérêt est entièrement affectée, jusqu'à son expiration, en 1911, au service de l'intérêt et de l'amortissement de ces obligations.

Prix d'émission : 441 fr. 50 (jouissance du 15 janvier 1887)

en souscrivant... 40 fr. » l'obligation, libérée à la répartition... 100 » » rée à la répartition le 15 février 1887... 180 » » tion sera libérée le 15 mars 1887... 151 50 » à 440 francs.

Le revenu du titre libéré ressort à plus de 5 1/2 %, sans compter la prime d'amortissement.

CONVERSION DES OBLIGATIONS ANCIENNES : Le droit de souscrire par préférence est réservé aux porteurs d'obligations anciennes qui recevront, pour chaque obligation ancienne présentée :

Une obligation nouvelle 4 1/2 libérée, jouissance 15 janvier 1887 ;

Une soulte en argent de 60 francs ;

L'intérêt à 5 0/0, jusqu'au 15 janvier 1887.

Les obligations anciennes non converties seront remboursées au pair.

ON SOUSCRIT : Samedi 15 janvier 1887 : Au Crédit Industriel et Commercial, 72, rue de la Victoire.

A la Société Générale, 54, rue de Provence, Et dans leurs Agences en France et à l'Étranger.

On peut, dès à présent, souscrire par correspondance et présenter les titres anciens à la conversion.

Demande immédiate d'admission des obligations nouvelles à la Cote officielle

CONTRE les Rhumes, Grippe, Bronchites, Irritations de Poitrine et de Gorge, le Sirop et la Pâte pectorale de Nafé de Delangrenier possèdent une efficacité certaine, constatée par la majorité des Membres de l'Académie de Médecine. Sans sels d'Opium, tels que Morphine ou Codéine, on les donnera sans crainte aux enfants atteints de toux ou coqueluche. Dépôts dans les Pharmacies.

MAL DE DENTS. — L'EAU du D^r OMÉARA calme à l'instant la plus vive douleur et arrête la carie. Vente dans les pharmacies. B

LE VIN AROUD au QUINA, au FER & à la VIANDE est le médicament par excellence, le reconstituant le plus énergique pour combattre la CHLOROSE, l'ANÉMIE, l'Appauvrissement ou l'Altération du SANG. Il convient à toutes les personnes d'une constitution languissante ou affaiblies par le travail ; les vieillies, les excès ou la maladie. Chez FERRÉ, ph^m, 402, r. Richelieu, PARIS, & Ph^m.

Maison des 100,000 Paletots

CAHORS, 32, Boulevard Gambetta, 32, (en face la Mairie)

HAUTES NOUVEAUTÉS
FRANÇAISES ET ANGLAISES
UNIFORMES & LIVRÉES
COUVERTURES DE VOYAGE
Manteaux Caoutchouc
PRIX FIXE INVARIABLE

Raoul PIZANY, Fils

Entreprises pour Administrations, Lycées, Sociétés, etc.

VÊTEMENTS sur MESURE
en 24 heures
HABILLEMENTS
TOUS FAITS
PRIX FIXE INVARIABLE

M. Raoul PIZANY fils, propriétaire de la MAISON DES 100,000 PALETOTS, a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle, qu'il vient de recevoir sa nouveauté pour la saison **HIVER 1886-87**. Par ses achats considérables et au comptant de toutes ses marchandises, il défie toute concurrence loyale comme prix, solidité et bon goût. — La MAISON DES 100,000 PALETOTS, vu sa nouvelle organisation, vient de monter un rayon de confection pour hommes à l'instar des grandes maisons de Paris.

- Costumes, nouveauté Elbeuf garantie (tout laine)..... 23 fr. 95
- Costumes complet, Sedan noir (pour mariage)..... 40 »
- Pardessus cintré mode, doublé laine..... 24 »
- Pantalons, nouveauté Elbeuf (garantie laine)..... 6 fr. 50
- Pantalon noir Sedan..... 8 90

Nota. — M. V. PIZANY père, professeur de coupe breveté, a l'honneur d'informer les habitants de notre ville, que certain tailleur de Cahors, s'intitulant professeur de coupe d'une chambre syndicale de Paris, n'a jamais eu ce titre et lui donne à ce sujet, le démenti le plus formel; M. Victor PIZANY père, étant le seul professeur de coupe du département.
Ouverture des cours de coupe, le 15 octobre, les lundi, mercredi et samedi, à 8 heures 1/2 du soir.

CULTURE SPÉCIALE DE PLANTS AMÉRICAINS ET FRANCO-AMÉRICAINS

PÉPINIÈRE RURALE CRÉÉE EN 1878

PAR M. BRU

Membre de la Société Agricole et Industrielle du Lot

Cahors 1881

Cahors 1885



Concours des Vignobles du Lot

PRIME DE LA 1^{re} CATÉGORIE

1^{er} Prix, Médaille d'Or

Médaille d'Or

Plusieurs Médailles d'Argent et Diplôme d'Honneur

Les plants américains ne s'adaptant pas au climat du département du Lot, ne sont pas cultivés dans cette pépinière. On ne cultive que ceux qui conviennent le mieux aux terres du pays. Si on peut indiquer la nature du terrain où l'on veut établir une vigne américaine, il sera donné des renseignements précis sur le choix des cépages auxquels on devra donner la préférence. Voulez-vous faire greffer les plants américains, il sera fourni et envoyé sur les lieux des greffeurs offrant toutes garanties.

Adressez les demandes à M. BRU, Pierre, propriétaire-cultivateur, à Lamagdeleine, par Cahors (Lot).

PLANTS GREFFÉS ET SOUDÉS SUR RIPARIA, SOLONIS VIALLA, ETC.		VIGNES AMÉRICAINES PLANTS RACINÉS ET BOUTURES	
le c.	le m.	Boutures	Racinés
le c.	le m.	le c.	le m.
Alicante Henri Bouschet.....	60 150	Riparia géant Glabre (Portalis ou gloire de Montpellier).....	44 85 11 100
Auxerrois à côté verte.....	35 300	Riparia géant tomentueux.....	4 35 11 100
Mauzac noir.....	30 275	Riparia Fabre grande feuille.....	3 25 9 80
Moutet ou Gilbert.....	30 275	Riparia Fabre 2 ^e choix.....	2 15 7 60
Pinot de Bourgogne.....	35 300	Solonis.....	4 35 13 120
Panse noir.....	35 300	Violla.....	4 35 11 100
Cruput ou plant de Croq.....	30 275	York Madeira.....	5 45 16 150
Gros Bouschet.....	40 350	Taylor.....	3 25 10 90
Sémillon blanc.....	35 300	Rupestris large feuille.....	4 35 30 250
Chatoche ou folle Blanche.....	30 275	Herbemont à gros grain.....	3 25 11 100
Chassela rose et doré.....	30 275	Jacquez à gros grain.....	2 150 35 200
Clairette à gros grain.....	35 300	Noah.....	10 50 120 200
Muscats malaga.....	40 350		
BOUTURES HYBRIDES-BOUSCHET		BOUTURES DE VIGNES FRANÇAISES POUR GREFFONS	
Alicante Henri Bouschet.....	20 100	Auxerrois mélangé côté verte.....	3 25 11 100
Aramont teinturier Bouschet.....	60 500	Sémillon et Clairette.....	3 25 11 100
Terret Bouschet.....	15 100	Cabernet Sauvignon.....	3 25 11 100
Muscats Bouschet.....	15 100		
Mourastel Bouschet.....	10 80		

Provenance des plants garanties.

Pépinières SÉQUELA & Fils

CAHORS — Près du Pont Valentré — CAHORS
(20 hectares en culture)

Grandes pépinières d'arbres et arbustes d'ornement, d'alignement et fruitiers, culture spéciale de pruniers d'Agén, chênes truffiers, pommiers à cidre, tracé de parcs et jardins, greffage à forfait de vignes, etc.

MISE EN VENTE DE VIGNES AMÉRICAINES 1886-1887

Riparias (primés par la Société agricole)

- Boutures 1^{er} choix, longueur 0^m 50..... 2 fr. le cent.
- Racinés très-forts, même prix que la Société agricole..... 6 fr.

ASSORTIMENT DES AUTRES VARIÉTÉS AMÉRICAINES, PRIX MODÉRÉS.

Nota. — L'Etablissement, autrefois en face l'Hospice, est situé même rue, près le pont Valentré.

Grande Culture

DE
Vignes Américaines et Franco-Américaines

150,000 Racinés à la vente

S'adresser : à Jules PÉRIÉ, Pépiniériste
à AGEN (Lot-et-Garonne).

ENVOI DU CATALOGUE SUR DEMANDE.

- Riparia rouge, racinés, depuis 3 fr. 50 le cent.
- Herbemont, racinés, depuis 15 fr. le cent.

EXPOSITION

CAHORS 1881



B. DOUCÈDE

Marchand tailleur à CAHORS, rue de la Liberté.

DENTS & DENTIERS

PERFECTIONNÉS GARANTIS

Ayant mérité une mention honorable de l'Académie Nationale, posés sans douleur ni extraction de racines, servant à la mastication comme les dents naturelles et s'adaptant au point de tromper l'œil le plus exercé.

GUÉRISON des maladies des Dents et des Gencives.

TRAITEMENT spécial des Dents déchaussées et chancelantes, redressements, plombages, métallisations, aurifications, obturations siliceuses imitant parfaitement l'émail des dents, en un mot, toutes les opérations relatives à l'art dentaire!

* AUDOUARD *

Ex-dentiste des grandes communautés religieuses et institutions du faubourg St-Germain, à Paris. Membre de l'Association générale des Dentistes de France et de la Société d'Odontologie de Paris.

CHIRURGIEN-DENTISTE
Des principaux établissements
d'éducation du Lot et de la Corrèze
A BRIVE

POUDRE DENTIFRICE ALCALINE ET ÉLIXIR LEUCODONTE
Prévenant la Carie et le déchaussement des Dents ordonnées depuis longtemps par un grand nombre de Médecins.

5 fr. la Boîte. — Le Flacon 5 fr.

EXPÉDITION FRANCO CONTRE UN MANDAT-POSTE

NOTA. — M. AUDOUARD engage les personnes qui doivent se rendre à Brive pour la commande d'appareils dentaires, de bien vouloir lui annoncer leur visite deux ou trois jours à l'avance.

EAU MINÉRALE NATURELLE

VICHY

Sources de l'État. Applications en médecine :

GRANDE-GRILLE. — Affections lymphatiques, maladies des voies digestives, engorgements du foie et de la rate, obstructions viscérales.

HÔPITAL. — Affections des voies digestives, pesanteur d'estomac, digestion difficile, inappétence.

CÉLESTINS. — Affections des reins, de la vessie, gravelle, calculs urinaux, goutte, diabète, etc.

HAUTERIVE. — Prescrite comme Célestins.

Administration de la C^o concessionnaire :
PARIS, 8, Boulevard Montmartre
EXIGER le NOM de la SOURCE sur la CAPSULE

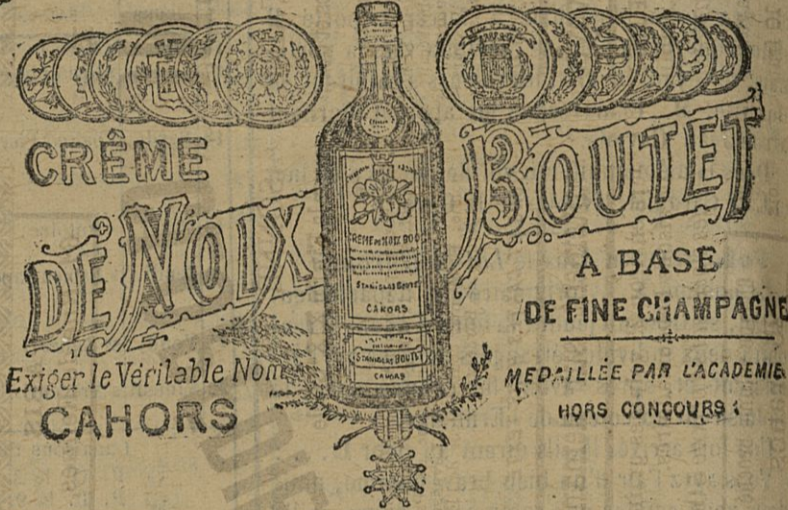
Dépôt chez tous les marchands d'eaux minérales, Droguistes et Pharmaciens

GUÉRISON CERTAINE et RADICALE DE TOUTES LES Affections de la Peau



DARTRES, ECZÉMAS, Psoriasis, Aoné, etc.; des PLAIES et ULCÈRES VARIQUEUX considérés comme incurables par les Primites de la Science. Le Traitement ne dérange nullement du travail; il est à la portée des petites bourses, et, dès le deuxième jour, il produit une amélioration sensible. S'adresser à M. LENOIR, MÉDECIN SPÉCIALISTE (1, rue St-Louis, à MELUN (S-et-M.), CONSULTATIONS GRATUITES par Correspondance

Distillerie centrale du Quercy



CRÈME DE NOIX

A BASE DE FINE CHAMPAGNE

Exiger le Véritable Non-Cahors

MEDAILLÉE PAR L'ACADÉMIE HORS CONCOURS

RAISINS A BOISSON

ENTREPOT DE RAISINS A BOISSON DE TOUTES SORTES

Thyra, Chesmès, Chypre, Corinthe, Vourla, Denia, Samos, Erikara

Acide Tartrique, Tannin, Alcool, Colorant, Genièvre, Sucre de Canne, Sucre cristallisé, Sucre de maïs.

Manière sûre et pratique pour fabriquer le vin avec les raisins secs, délivrée gratis sur demande.

SEUL DÉPOT DU VINAIGRE SUPÉRIEUR DE L'ÉTOILE :

COUSTILLAS Jeune, rue de Bordeaux, PÉRIGUEUX

LA GRANDE ENCYCLOPÉDIE

INVENTAIRE RAISONNÉ

Des Sciences, des Lettres et des Arts pour la Fin du XIX^e Siècle

SOUS LA DIRECTION DE

M. Berthelot, sénateur, membre de l'Institut; Hartwig Dorenbourg, professeur à l'école des langues orientales; F. Gamille Dreyfus, député de la Seine; An. Chay, Faculté de médecine de Paris; G. Combès, député de la Seine; H. Laurant, examinateur à l'école polytechnique; E. Levasseur, membre de l'Institut; H. Mariton, chargé de cours à la Sorbonne; E. Müntz, conservateur de l'école nationale des beaux-arts; A. Walz, professeur à la Faculté des lettres de Bordeaux.

ACCOMPAGNÉE DE PLUS DE 25,000 ILLUSTRATIONS ET CARTES HORS TEXTE

Livraison spécimen envoyée gratuitement sur demande

La GRANDE ENCYCLOPÉDIE formera environ 25 volumes gr. in-8° totalisant de 4,200 pages, qui seront publiés par livraisons hebdomadaires. Les souscriptions à l'ouvrage complet sont reçues dès à présent au prix de 500 fr.

Chaque livraison 1 franc
Payables à raison de 10 francs par mois
Chaque volume broché 25 francs

PARIS 61, Rue de Rennes, 61
H. LAMIRAULT & C^{ie} Éditeurs

L'ATLAS NATIONAL

Par F. DE LA BRUGÈRE, membre de la Société de Géographie, membre du conseil de la Société de Géographie de Paris, lauréat des Sociétés savantes, etc., etc.

NOUVELLE ÉDITION MISE A JOUR, récompensée aux Expositions universelles ET CONTENANT LA GÉOGRAPHIE DE LA FRANCE ET DE SES COLONIES

Histoire, commerce, industrie, agriculture, chemins de fer, géographie physique, politique, économique, militaire, etc.

125 CARTES COLORIÉES, tous les départements, les Colonies et les PLANS EN CHROMO des grandes villes de France

L'ouvrage complet en 125 liv. à 15 cent.
ou en 25 séries à 75 centimes
ne reviendra qu'à 18 fr. 75
AVEC 125 CARTES COLORIÉES

La 1^{re} liv. à 15 c. contenant la grande carte des chemins de fer, en 10 couleurs, est en vente chez tous les libraires
dar un spécimen gratis à PAYARD, éditeur, 78, Bd St-Michel, Paris, ou adresser, 75 cent. timb. pour recevoir la 1^{re} série



Le propriétaire-gérant, Layton.